SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2011.

L'an deux mil onze, le vingt-neuf du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Martin-la-Porte s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean Pierre, Maire.

PRESENTS : MM. BERNARD Jean Pierre – BOIS Pierre – BOIS Marie Thérèse – BACHALARD Jean Pierre - CHAUMAZ Serge – EXCOFFIER Pierre - GROS Philippe - HUMBERT Chantal – RATEL Jean-Pierre – VALET Frédéric.

ABSENTS : MM. - GAVROY Jacques - GAYRARD Angélique avec pouvoir à BOIS Marie Thérèse.

CONVOCATION: 22 septembre 2011.

SECRETAIRE DE SEANCE : Me BOIS Marie Thérèse.

Le Conseil Municipal prend acte de la démission volontaire de Monsieur ROSSERO Bernard de son mandat électif de Conseiller Municipal.

I) Proposition d'amenagement pour reduire la vitesse des vehicules dans la traversee de La Villette.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet élaboré par l'Unité Territoriale de Maurienne afin de ralentir la vitesse dans la traversée du hameau de La Villette et sécuriser les abords de l'ancienne école du village.

Le projet prévoit l'implantation de 2 coussins au niveau du bassin, de deux autres vers la chapelle et d'un coussin avec rétrécissement de la chaussée au niveau de l'ancienne école. Par ailleurs la vitesse serait limitée à 30 km/h.

Dans l'attente de l'accord du service gestionnaire de la voirie, le Conseil Municipal valide le projet d'aménagement proposé.

Par ailleurs, le village étant classé en agglomération, les panneaux d'entrée et sortie du hameau seront modifiés conformément au Code de la route tout en restant implantés aux endroits actuels.

II) TAXE D'AMENAGEMENT SUITE A LA REFORME DES TAXES D'URBANISME.

Suite à la réforme sur les taxes d'urbanisme, une nouvelle Taxe d'Aménagement remplacera à partir du 1^{er} mars 2012 la Taxe Locale d'Equipement mise en place en juillet 2010 par le Conseil Municipal au taux uniforme de 2%.

La Commune étant toujours dotée d'une carte communale, Le Conseil Municipal doit délibérer avant le 30 novembre 2011 pour instituer cette nouvelle Taxe d'Aménagement.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 2%.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans. Toutefois, le taux fixé ci-dessus pourra être modifié tous les ans.

III) TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE (TCCFE).

La loi NOME, Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité, (n°2010-1488 du 7 décembre 2010) a modifié le régime des taxes locales d'électricité en remplaçant les taxes départementales et communales respectivement par la Taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Electricité (TDCFE) et la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE). Désormais les départements et communes fixent chacun un coefficient appliqué à un taux national qui est multiplié à la quantité d'énergie consommée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, maintient le coefficient à 0 pour le calcul de la nouvelle Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE).

IV) LOTISSEMENT « LA TOUVIERE ».

Concernant le futur lotissement dit de « La Touvière » vers le hameau de Mollardurand, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la modification du permis d'aménager pour être en conformité avec la carte communale actuelle.
- Approuve le bon de commande complémentaire passé avec le Cabinet E.T.I. pour la maîtrise d'œuvre des travaux de la 1^{ère} tranche (2.500,00 € HT).
- Autorise Monsieur le Maire à différer les travaux de finition du lotissement dans un délai de trois ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à passer avec des propriétaires privés pour passage de canalisations d'eaux usées, d'eaux pluviales et d'une conduite d'adduction d'eau potable.

V) AMENAGEMENT DU CARREFOUR AMONT DU CHEF~LIEU.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet de sécurisation de l'entrée amont du Chef-lieu n'a pas été retenu au titre de la programmation 2011 de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Considérant que le projet retenu par le Territoire de Développement Local reste insuffisant quant à la lisibilité du carrefour, le Conseil Municipal sollicite une reprise des études avant de valider ou non la réalisation des travaux.

VI) QUESTIONS DIVERSES.

Le Conseil Municipal:

- a) Prend une délibération pour réaffirmer sa décision de création du syndicat SYNERGIE MAURIENNE en validant les nouveaux statuts légèrement modifiés et en actant la disparition de l'actuelle régie municipale de Saint-Martin-la-Porte au 1^{er} janvier 2012.
- b) Est informé de l'octroi d'une subvention de l'Etat de 27.500 € pour la tranche 2011 des travaux de drainage du glissement des Encombres dont la réalisation a été confiée à l'entreprise Bernard de Lanslebourg (37.815,00 €HT).

- c) Admet en non-valeur la somme de 220,44 € sur le budget principal pour impayés de loyers et la somme de 592,93 € sur le budget eaux € assainissement pour défaut de paiement de factures d'eaux.
- d) Fixe les montants 2012 des locations verbales. Un forfait de 30 € pour le chauffage sera appliqué aux locataires de la salle des fêtes les mois d'hiver.
- e) Fixe les indemnités 2012 des gardes-vannes des hameaux.
- f) Porte à 70 € les colis de noël des enfants de moinsde 14 ans des agents communaux.
- g) Autorise Monsieur le Maire à poursuivre les discussions avec un éventuel promoteur pour l'aménagement du quartier de la Maison Blanche.
- h) Prend connaissance du compte rendu d'une réunion à l'initiative de la SFTRF sur l'engravement progressif du lit de l'Arc dans le secteur du Pas du Roc. Ce phénomène s'accroit régulièrement et paraît aujourd'hui mettre en péril les aménagements exposés (autoroute, centrale d'épuration) en cas de crue centenaire. Un curage du fond du lit de la rivière dans le secteur de Calypso jusqu'à Pont Pallier est préconisé. Une phase d'études va être menée par la SFTRF avant un projet de convention à établir entre les différents partenaires fixant notamment la clé de répartition des charges pour chacun.
- i) Est informé de l'avancement des travaux de la commission chargée de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme.
- j) Décide d'instituer une Zone d'Aménagement Différé sur un espace délimité sous le hameau de La Porte.
- k) Mandate la commission Cadre de Vie et Environnement pour préparer une nouvelle coupe de bois à La Planchette.
- 1) Valide l'embauche de jeunes pour servir au repas annuel des anciens.
- m) Prend connaissance des travaux en cours :
 - La transformation de l'ancienne fruitière en garage communal se termine.
 - La réfection des enduits et peintures à la Chapelle Notre Dame de la Miséricorde a débuté.
 - La tranche 2011 des travaux de drainage des Encombres pourrait se terminer avant l'hiver
 - Le chêneau de l'église côté route départementale a été changé.
 - La purge de la plage de dépôt RTM à Montcuchet est en cours.
- n) Nomme une commission pour la réalisation d'un site internet de la mairie.

La séance est levée à 21h50.

Le Maire;